

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDET Bernard	LE MAZEAU	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
MARTIN Franck	CHAMPAGNE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 0		07/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 13 – représentés : 2		15/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
Présents : 3 – représentés 0		03/10

CC Aunis Atlantique	
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE
Présents : 1 – représentés : 0	
Total présents :	35
Total représentés :	2
Total présents et représentés :	37/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : RESERVES DE SUBSTITUTION – PARTICIPATION DES IRRIGANTS 2025 – DELIB

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que comme les années précédentes, il est convenu avec Rives & Eaux que le SmVSA délibère pour valider les montants sollicités auprès des irrigants pour la part « surtaxe syndicale ».

Le budget annexe ayant sa propre autonomie financière, il convient dorénavant de s'assurer d'avoir un fonds de roulement suffisant pour le prélèvement des échéances d'emprunt et les dépenses diverses.

Pour rappel, l'année dernière l'assemblée avait déjà délibéré sur ce principe mais la Trésorerie avait rejeté le titre pour absence de pièces justificatives. Il s'avère que conformément à l'article 32 de la DSP Vendée cette réversion en deux fois est possible (Art. 32 du contrat initial), en revanche elle n'a jamais été mise en place jusqu'ici. En cas de refus du Service de Gestion Comptable de Fontenay le Comte, le SmVSA souscrira une ligne de trésorerie pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide la participation des irrigants pour l'année 2025 selon les modalités ci-après :
 - 145 000 € pour la CSP Autizes versement en décembre
 - 328 000 € pour la Vendée répartis comme suit :
 - 196 026,32 € pour la partie emprunt
 - 131 973,68 € pour la surtaxe syndicale
 - Pour la Vendée le versement s'effectuera selon l'Article 32 de la DSP à savoir :
 - Un acompte de 50% (de 80%) soit 131 200 € versé début août et les 20% restant soit 32 800 € en octobre (sous réserve que Rives & Eaux ait tout encaissé)
 - Le solde de 50 % (de 80%) soit 131 200 € versé en décembre et les 20% restant 32 800 € en mars 2026
- Sollicite la réversion « sécurisation » de la CSP Vendée (objet de l'Avenant 3) en 2 fois dont 50% en Juillet et le reste en décembre avec appui d'un courrier de Rives & Eaux ;
- Délègue au bureau la décision de souscrire une éventuelle ligne de Trésorerie et autorise le Président à solliciter les organismes bancaires et signer tout document se rapportant à celle-ci.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER